

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 11 JUILLET 2017
à 20 h 30**

Date de convocation : 4 juillet 2017
Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Axelle TRÉHIN, Maire de REUGNY.

Etaient présents : Mmes Tréhin - Chauffeteau - Gauthier - Debrune - Pain - Joubert - Pinot - MM. Souchu - Toker - Martin - Guignard - Lictevout.

Absents excusés : Mmes Serpereau - Heurlin Goujon - Fontaine - MM. Perrin - Desnoë.

Absents : MM. Bazin - Szuptar.

Pouvoirs : M. Perrin à Mme Tréhin - Mme Heurlin Goujon à Mme Pinot - Mme Fontaine à M. Toker.

Secrétaire de séance : Mme Pinot.

Ouverture de la séance par Madame le Maire à 20 h 40.

- **Procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 à 18 h 30 et du 30 juin 2017 à 19 h 15** : Mme le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal ont été destinataires des procès-verbaux de la séance du 30 juin 2017 à 18 h 30 (Elections délégués pour les élections sénatoriales) et de la séance du 30 juin 2017 à 19 h 15 par mail. Madame le Maire demande aux conseillers leurs observations. Aucune observation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux.

- **Ordre du jour** : Madame le Maire demande à ce que les dossiers suivants soient inscrits à l'ordre du jour :

- * Devis pour travaux de peinture couloir des classes primaires
 - * Devis animations Agévie année 2017
 - * Convention de partenariat ALE/Commune pour la mise en œuvre d'une opération Energie Collective.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- **Délibération n° 67/2017 - Travaux de réhabilitation et rénovation énergétique de l'Ecole maternelle** :

Madame le Maire rappelle les faits suivants : suite à l'appel d'offres lancé le 10.04.2017 et clôturé le 10.05.2017, 2 lots étaient infructueux, le lot n° 5 Chauffage (aucune offre réceptionnée) et pour le lot n° 2 menuiseries, la variante obligatoire n'était pas proposée dans les offres remises.

Une nouvelle consultation a eu lieu pour le lot n° 5. Deux entreprises de chauffage sur les 5 consultées ont remis des offres d'un montant largement supérieur à l'estimatif.

Suite aux différents échanges avec Mme Taboulet Architecte, M. Girault (Bureau d'études thermique Couliou Delage), M. Thépault (ALE) et Mme Kaiser (ADAC) au sujet du planning des travaux de rénovation de l'école maternelle, le Conseil Municipal a accepté, lors de sa séance du 30 mai 2017, un phasage des travaux en 2 temps pour permettre de relancer un appel d'offres pour les 2 lots : chantier géothermie et maçonnerie en 2017 (été/automne), relance d'une consultation pour les lots menuiseries et chauffage. Les entreprises ayant postulé pour les autres lots ont été relancées pour la modification de la date des travaux. Ce phasage permettait le maintien des financements, notamment la DETR, ADEME et FEDER. Les travaux doivent impérativement démarrer avant le 15.09.2017.

Un nouvel appel d'offres a été lancé le 12.06.2017 et clôturé le 03.07.2017. 10 entreprises ont téléchargé un dossier DCE sur le site de la plate-forme de la Nouvelle République pro-marchespublics.com. Les offres suivantes ont été réceptionnées : lot n° 2 : 1 seule entreprise et pour le lot n° 5 : 2 entreprises.

Madame le Maire informe qu'elle a eu ce jour une conférence téléphonique avec l'architecte et le bureau géothermie pour une mise au point. Il semblerait que le coût total des lots dépasse de 15.000 à 20.000 € l'estimatif initial. Conformément au règlement de la consultation, une négociation avec les 2 entreprises du lot 5 va être effectuée à la fois sur la valeur technique et sur le prix.

Madame le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par Mme Taboulet, architecte, tout en précisant que les offres pour le lot n° 5 sont encore supérieures à l'estimatif. Le bureau d'études, Delage & Couliou, procède à une analyse plus approfondie des offres sur la partie technique en corrélation avec l'estimatif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

☞ ACCEPTE à l'unanimité les offres des entreprises les mieux disantes pour les lots suivants :

* lot n° 1 – Maçonnerie : SARL CHARVAIS & BOMBARD – rue de la Thierrière 37210 Vernou sur Brenne pour un montant de 42.478,27 € HT et 50.973,92 € TTC

* lot n° 2 – Menuiseries intérieures et extérieures : Ets VILLEVAUDET – 84 rue du Château d'eau ZI de La Boitardière 37530 CHARGÉ pour un montant de 45.545,63 € HT avec option n° 1 menuiseries bois-alu pour 3.469,33€ HT-option n° 2 film opacifiant pour 706,68 € HT-option n° 3 porte sanitaires pour 3.551,04 HT soit un total de 53.272,68 € HT et 63.927,22 € TTC

* lot n° 3 – Plâtrerie-Plafonds : SARL IFP MORAIS – Avenue de l'Europe 37130 Cinq Mars la Pile pour un montant de 15.570,00 € HT et 18.684,00 € TTC

* lot n° 4 – Peinture : SARL ROBIN – 355 rue Gody ZI La Boitardière Est 37400 Amboise pour un montant de 10.826,94 € HT avec moins value peinture fenêtres alu de 1.991,63 € HT soit 8.835,31 € HT et 10.602,37 € TTC

* lot n° 5 – Chauffage-ventilation : lot en négociation

* lot n° 6 – Electricité : REMY & LEBERT – 99 rue de la Vicairerie 37700 Saint Pierre des Corps pour un montant de 12.520,70 € HT avec remplacement luminaires salle de classe 2 pour 1.272,00 € HT et éclairage de sécurité pour 594,00 € HT soit 14.386,70 € HT et 17.264,04 € TTC

* lot n° 7 – Géothermie-Forages : SAS VAN INGEN FORAGES – 15 Les Grèves 37290 Tournon Saint Pierre pour un montant de 29.990,00 € HT et 35.988,00 € TTC

soit un TOTAL GÉNÉRAL de 164.532,96 € HT et 197.439,55 € TTC sans le lot n° 5 en négociation

☞ DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour retenir l'entreprise la mieux disante pour le lot n° 5 – chauffage-ventilation

☞ DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire de retenir les offres des entreprises jusqu'à concurrence de 6 % en surplus sur la totalité du montant estimatif de tous les lots en raison des parties technique et financière en négociation pour le lot n° 5

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés à procédure adaptée avec les entreprises retenues pour les lots n°s 1-2-3-4-5-6 et 7 ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant

☞ RAPPELLE que les travaux seront réalisés sur 2 années à savoir en août-septembre-octobre 2017 pour les lots n° 1 et n° 7 et en juillet-août 2018 les lots n°s 2 – 3 – 4 – 5 et 6

☞ RAPPELLE que les entreprises des lots n°s 2-3-4-5 et 6 ont accepté de reporter leur prestation en juillet-août 2018 avec l'augmentation réglementée conformément à l'article 3.4.1 mentionné sur le Cahier des Clauses Administratives Particulières

☞- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2017 article 21312-307.

- Délibération n° 68/2017 – Travaux réhabilitation et rénovation énergétique Ecole maternelle : Reportage suivi de chantier travaux de géothermie :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Reugny a déposé sa candidature en qualité de Démonstrateur en géothermie auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre de l'Appel à projets permanent "Géothermie" 2016-2018 – Installation de chaleur renouvelable par géothermie.

Madame le Maire rappelle qu'en qualité de démonstrateur, la Commune de Reugny a sollicité une subvention de 50 % sur le volet communication et devra mettre en place des actions de sensibilisation auprès d'élus, de professionnels, de scolaires avec des journées portes ouvertes à l'issue des travaux en automne 2018, des animations spécifiques semaine transition en septembre 2017 et en septembre 2018 : camion information énergie, des visites du site pendant la pose des sondes en septembre 2017 et pendant les travaux en juillet et août 2018, une exposition photos et conception d'un livret illustré.

- Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE par 12 voix Pour (9 présents et 3 pouvoirs) et 3 Abstentions (MM. Lictevout – Martin et Mme Joubert) le devis de Le Conte d'Images – Mme Alexandra Lecomte – photographe professionnelle – 15 bis rue des Alènes 37380 Reugny, pour un reportage photos "suivi de chantier travaux de géothermie" pour un montant de 1.760,10 € net de taxes comprenant :

* un reportage sur l'année 2017 : forage/terrassement/installation pompe à chaleur/électricité

* un reportage sur l'année 2018 : maçonnerie/plâtrerie/menuiserie/peinture

* réalisation d'une maquette dépliant A4 ouvert (4 pages recto-verso) format A5 fermé

* l'édition de 500 exemplaires du dépliant précité

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour accord ainsi que tous les documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2017 – article 21312-307.

- Délibération n° 69/2017 - Tableau des emplois de la Commune de REUGNY – Création d'un poste d'Attaché au 18 septembre 2017 et suppression d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2017 cause retraite :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Que l'agent en poste en qualité de Rédacteur principal de 1^{ère} classe avec fonctions de secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2017,

Qu'il convient en conséquence de procéder à son remplacement et de modifier le tableau des emplois en :

- créant un poste d'Attaché à raison de 35/35^{ème} à compter du 18 septembre 2017 pour travailler en binôme avec l'agent en poste

- supprimant le poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe de 35/35^{ème} au 1^{er} octobre 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 14 voix Pour (11 présents et 3 pouvoirs) et 1 Abstention (M. Lictevout) :

- de créer un poste d'Attaché à raison de 35/35^{ème} au 18 septembre 2017

- de supprimer le poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème} au 1^{er} octobre 2017

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017.

- Délibération n° 70/2017 - Rapport annuel de gestion 2016 du délégataire du service public de l'assainissement collectif de la Commune de Reugny :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de gestion 2016 du délégataire VEOLIA Eau dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif du 21 août 2011 au 31 décembre 2021.

Madame le Maire donne connaissance des indicateurs techniques et financiers réglementaires sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif :

* nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, collectif ou autonome à savoir habitations non raccordées au réseau : 1649 (nombre habitants recensement au 01.01.2016)

* nombre d'abonnés (clients) : 438 abonnements et non nombre de personnes

* nombre d'installation de dépollution : 1

* capacité de dépollution : 1350 (EH équivalent habitants) : la station dépollution actuelle est capable de traiter les eaux usées pour une équivalence de 1350 habitants (438 abonnements x 2,5 moyenne nombre habitants par foyer = 1095 habitants desservis estimation)

* longueur de réseau : 8 km

* volume traité : 60653 m³

* 6 branchements neufs

* facture consommation moyenne pour un ménage 120 m³ au 01.01.2017 : 238,87 € TTC soit 1,99 € TTC/m³

* rejets 100 % conforme à la directive européenne

* stockage des boues- plan d'épandage indisponibilité simultanée de parcelles-étudier la mise en place d'une filière alternative qui permettrait de sécuriser l'évacuation des boues dans de bonnes conditions

* entrée d'eaux claires parasites : surveillance permanente : procéder aux contrôles de conformité des branchements particuliers pour limiter les entrées d'eaux parasites - un passage caméra, qui a eu lieu en juin 2017, a détecté des problèmes de vétusté du réseau important rue Edmond Chédéhoux (9 interventions de débouchage) et derrière l'entreprise de maçonnerie rue Nationale. Une réunion a lieu le 25 juillet prochain pour convenir de la suite à donner à ces problèmes récurrents.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel de gestion 2016 du délégataire VÉOLIA Eau sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif dans le cadre du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif

- DIT que ce rapport à disposition du public permet d'informer les usagers du service.

- Délibération n° 71/2017 – Travaux de peinture Ecole Lucie Aubrac – couloir école primaire :

Madame le Maire donne la parole à M. Toker, adjoint chargé des bâtiments, qui rappelle la nécessité de procéder à la réfection des peintures dans le couloir des classes primaires. Il précise que ces travaux seront effectués en lieu et place de ceux prévus dans le logement temporaire de la commune qui sont reportés début 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'Entreprise ARDECO 37 la Rigaudière 37270 Azay sur Cher pour un montant de 3.438,00 € HT et 4.125,60 € TTC pour les travaux de peinture du couloir des classes primaires

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2017 article 615221.

- Délibération n° 72/2017 - Mise en œuvre d'un dispositif d'animation et de vie sociale pour les aînés de la Commune de Reugny "les amis de REUGNY" avec l'Association AGEVIE - Année 2017 :

Madame le Maire donne la parole à Mme Gauthier, adjointe chargée des personnes âgées, qui rappelle les délibérations n° 21/2015 en date du 24.02.2015, n° 58/2015 en date du 26.05.2015 et n° 17/2016 en date du 29 février 2016 concernant la mise en œuvre du dispositif d'animation au bénéfice des personnes âgées avec l'aide de l'association AGEVIE.

Mme Gauthier dresse le bilan. Depuis le 30 avril 2015, la fréquentation et le dynamisme des adhérents sont très positifs. Un spectacle itinérant " Saynètes Histoires d'école" a eu lieu le 18.03.2016 à l'école Lucie Aubrac, saynètes lors du Carnaval le 01.04.2017, un rallye le 29.06.2017 avec les élèves de CM1 sur le thème des commerces et métiers avec énigmes..... Ces temps de rencontre et de partage sont unanimement très bien accueillis par les personnes âgées qui souhaitent que cette animation perdure.

Mme Gauthier présente le devis pour l'année 2017 à la convention précitée :

* animatrice sur la base de 2 journées par mois pour un montant de 4.088,00 €

* 14 jours encadrement par une animatrice préparation et pilotage de projets pour un montant de 3.186,00 € soit un total de 7.274,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'Association AGEVIE – 303 rue Giraudeau 37000 Tours pour l'année 2017 dans le cadre de la convention relative au dispositif d'animation et de vie sociale pour les aînés de Reugny avec pour un montant de 7.274,00 €

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis année 2017 ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2017 article 6228

- RAPPELLE que les aînés de Reugny versent une participation trimestrielle de 15 € (cf Délibération n° 81/2015 du Conseil Municipal du 29.06.2015).

Info : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention à la Région dans le cadre du projet animations A VOS ID a été sollicitée sur 3 ans avec la présentation des projets suivants : Animations Agévie-Animations transition énergétique-Inauguration jardins 01.10.2017.

- Délibération n° 73/2017 – Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une opération "Energie collective" 2017-2018 avec l'Agence Locale de l'Energie d'Indre et Loire :

Madame le Maire rappelle que la Commune est adhérente au dispositif Conseil en Energie Partagé depuis le 1^{er} février 2016 auprès de l'Agence Locale de l'Energie d'Indre et Loire. Le conseiller accompagne la commune dans la mise en place des mesures d'économie.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la convention de partenariat qui a pour but de déterminer les modalités pratiques et partenariales de mise en œuvre sur le territoire de la Commune de Reugny d'une palette d'actions de sensibilisation et d'information des particuliers et des agents communaux. En apportant au plus près des habitants la mission de service public offert via son Espace INFO ENERGIE, l'ALE 37 vise à déclencher la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs logements par la mise en place d'une série d'évènements ludiques et participatifs. Ces diverses actions de sensibilisation seront coordonnées et animées par l'ALE 37 dans le cadre de l'opération "**énergie collective**". La Commune de Reugny et l'ALE 37 associeront leurs ressources pour permettre l'organisation et la promotion de cette opération.

Madame le Maire donne la parole à M. Lictevout qui présente les animations qui ont été recensées et qui pourraient être validées selon le financement :

* une balade thermographique

* présence du camion mobile dans le village pour la Fête de la Transition le 23.09.2017

* une animation du jeu sur les éco-gestes "Qui veut gagner des watts ?"

* recruter une équipe pour la 8^{ème} édition du Défi Energie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une opération "Energie Collective" 2017-2018 avec l'Agence Locale de l'Energie d'Indre et Loire du 1^{er} septembre 2017 au 31 mars 2018

- ACCEPTE de participer au financement des animations jusqu'à concurrence d'un montant de 1.500,00 € (mille cinq cent euros TTC) à la charge de la commune

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ALE 37 jusqu'à concurrence de sa participation de 1.500 € précités ainsi que tous documents administratifs et comptables s'y rapportant

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2017 article 6228.

- Informations diverses :

* Section Football de Pocé sur Cisse : Remerciements de la section adressés aux élus pour le prêt du terrain de football de Reugny pour leur permettre de faire leurs entraînements et les matchs amicaux, leur propre terrain nécessitant de gros travaux en raison d'un affaissement.

* Retraite aux flambeaux du 14 juillet : V. Guignard recherche des volontaires auprès des élus pour le service de sécurité "gilets jaunes".

* Course cycliste du dimanche 23 juillet 2017 : F. Gauthier rappelle qu'elle ne pourra assister à la course. Irène Pain s'est portée volontaire pour remettre les récompenses et être présente au vin d'honneur pour représenter la commune.

* Course de l'Avenir le mardi 22 août 2017 : C. Souchu informe le Conseil Municipal du passage sur la commune de Reugny de la Course de l'Avenir : éventuellement des volontaires signaleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 h 30.